



Légende

Secteurs de taxe d'aménagement

-  taxe d'aménagement majorée à 10%
-  taxe d'aménagement majorée à 20%
-  taxe d'aménagement (5%)

0 250 500 m



*date : 13/10/2021
cartographie : DDU*

Périmètres délimitant les secteurs de taxe d'aménagement Majorée
annexé à la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2021



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

